

AVENANT N° 1

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

Catégorie Sx Junior :

~~Le nombre maximum de pilotes sera limité à 15.~~

Le nombre maximum de pilotes sera déterminé en fonction de la longueur de la piste (minimum 15).

ARTICLE 8 - DEROULEMENT DES EPREUVES

En fonction de la longueur de la piste, le nombre de pilotes qualifiés pour les Finales des catégories Sx1 et Sx2, pourra être augmenté à 18 pilotes (minimum 12 ; maximum 18).

Dans ce cas, 7 pilotes seront qualifiés par demi-finale et 4 en repêchage.

Toutefois, les primes indiquées dans les règles particulières du Championnat de France Supercross (Version 2 du 08/03/2023) restent inchangées.